

L'Estuaire de Seine, mis en danger par le projet d'aménagement portuaire « La Chatière » !

Après la création du pont de Normandie et de Port 2000, le port du Havre souhaite développer et optimiser le transport fluvial de marchandise via la Seine. Le Comité n'est pas opposé à cette optimisation qui doit permettre une réduction des gaz à effet de serre émis par le transport routier. Mais le Comité s'oppose au choix de la solution d'aménagement ayant le plus d'impact sur le milieu marin.

Des solutions d'aménagement existent ayant moins d'impacts que la chatière : il est temps d'apprendre des erreurs du passé !



Qu'est-ce-que c'est ?

LE PROJET DE LA CHATIÈRE



Un projet d'aménagement entre port 2000 et le port du Havre, dans l'Estuaire de Seine



Un coût estimé à **125 millions d'euros**



Une volonté d'améliorer l'accès du transport fluvial en facilitant l'accès à Port 2000



Porté par **HAROPA PORT**



Un ouvrage qui représente :

2 km de digue
100 m de large et **4 m** de profondeur pour le chenal
2,8 millions de m3 de sédiments à draguer
+ 150 000 m3/an pour l'entretien.

Un projet qui met en péril l'estuaire de Seine et ses fonctionnalités !

Depuis un siècle, l'Estuaire a **perdu les ¾ de sa surface**. Autant d'espace perdu pour les poissons avec des **fonctionnalités de nourricerie qui ont diminué de 42%**.

La solution de chatière est l'aménagement portuaire qui engendre le plus d'impacts sur le milieu marin.

Une fois de plus, **on oppose écologie et économie** et on ne tient pas compte des erreurs passées ayant conduit à la dégradation de l'Estuaire de Seine.

- **Choix d'une solution d'aménagement alternative écarté trop rapidement et sans justification**
 - Les solutions de « passage à travers la CIM », « l'écluse fluviale », « développement de nouvelles unités fluviomaritimes » impliquent un impact sur le milieu marin bien moindre.
- **Solution d'aménagement qui met en danger les fonctionnalités de l'estuaire de Seine**
 - La construction de la digue/chenal détruira des habitats et cloisonnera d'autant plus l'estuaire pour de nombreuses espèces mettant ainsi en danger le renouvellement des stocks au large.
 - Les impacts du projet se cumuleront avec ceux des projets passés (Pont de Normandie et port 2000) impliquant une pression complémentaire sur les fonctionnalités de l'estuaire.
- **Un programme de mesures Eviter-Réduire-Compenser sans garantie d'efficacité**
 - Le retour d'expérience des mesures mises en œuvre pour le pont de Normandie et port 2000 illustrent le constat que la compensation dans le milieu marin n'est pas maîtrisée.
- **Financement d'un projet écocide avec de l'argent publique**
 - Les objectifs de protection et de prévention de toute dégradation supplémentaire des écosystèmes aquatiques des documents Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin (DCSMM), de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE), des directives « Oiseaux » et « Habitats Faune Flore » des 4 sites Natura 2000 sont en contradiction directe avec le projet de la chatière.
 - Le projet de la chatière fait office d'un financement sur fonds publics à hauteur de 90% du coût total. Cela déresponsabilise le Port dans la rentabilité du projet.

Zoom sur...

LES DATES CLEFS DU PROJET

Août 2021

Dépôt de l'étude d'impact chatière aux services instructeurs et autorité environnementale

Février 2022

Nouveau dépôt de l'étude d'impact du projet chatière

Décembre 2022 au Janvier 2023

Enquête publique : Contribution individuelle et collective du CRPMEM de Normandie

Juin 2023

Arrêté préfectoral autorisant le début des travaux

Mars 2024

Référé en suspension par le tribunal administratif

Octobre 2021

Retour des services instructeurs

Février – Mai 2022

Etude du dossier par les services instructeurs et autorité environnementale

Février 2023

Avis favorable avec réserves de la commission en charge de l'enquête publique

19 octobre 2023

Recours du collectif contre l'arrêté préfectoral

12 avril 2024
Recours devant le Conseil d'État